

Faen infos

Éditorial

Budget 2012 : un cocktail imbuvable

Depuis 2010, le ministère de l'Éducation nationale procède, avec l'ensemble des recteurs, à une révision exhaustive des moyens d'enseignement mis à leur disposition.

Objectif officiellement visé : « L'amélioration de leur efficacité et de la qualité de l'enseignement, tout en respectant la spécificité de chaque académie ».

Ce chef-d'œuvre de « langue de bois » signifie : **la recherche systématique des suppressions de postes possibles.**

La présentation faite par le gouvernement mêle « jargonage » LOLF*, propagande et un brin de démagogie. Un cocktail imbuvable.

Bref, si 14 280 postes sont fermés à la rentrée 2012, c'est pour le plus grand bien de l'Éducation nationale et de ses élèves !

Une suggestion : réserver quelques remplacements en zone sensible aux « plumitifs budgétaires », manière de leur faire comprendre ce qu'est un « **Équivalent Temps Plein travaillé** » dans ces conditions, et ce que deviennent les « performances du système éducatif » avec 14 280 postes en moins.

Nous vous enverrons la semaine prochaine **un modèle de lettre à adresser aux élus nationaux et locaux** pour leur demander de prendre leurs responsabilités.

Marc GENIEZ

*LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

Élections professionnelles d'octobre 2011 :

Entre dysfonctionnements et déni de pluralisme

Nous avons constaté de graves dysfonctionnements dans l'organisation des élections professionnelles par voie électronique.



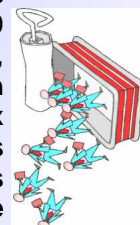
Nous les avons dénoncés en conférence de presse et par le communiqué que vous trouverez en page 3.

Grève du 27 septembre 2011 : une réussite



La grève du mardi 27 septembre qui réunissait à la fois, fait rarissime, les enseignants du public et du privé a été **un succès**, quoi qu'en dise le ministère.

Pour les composantes de l'UER, les revendications portaient non seulement sur **les suppressions massives de postes** prévues au budget 2012 (soit 80 000 postes supprimés de 2007 à 2012), mais également sur **le non remplacement des aides aux directeurs d'écoles, la réforme des lycées, le statut des enseignants et, d'une manière plus générale, le démantèlement organisé de l'école de la République.**



Dans le premier degré, 55% des enseignants étaient en grève.

Dans le secondaire, on comptait plus de 50% de grévistes en collège, et un peu moins de 50% en lycées.

Pour le ministre de l'Éducation, qui « assume » ces suppressions, c'est en « personnalisant » le parcours des élèves que l'on parviendra à réduire les inégalités.

Il est facile d'assumer quand ce sont les autres qui en paient les conséquences!

Assume-t-il aussi la contradiction et l'impossibilité qu'il y a à faire du travail plus individualisé avec davantage d'élèves?

Le président de la République a, lui, répondu à la colère des enseignants en disant : « Les fonctionnaires ont un travail difficile mais ont un statut qui les protège » !



Cela n'empêche pas l'aggravation des conditions de travail, de la pénibilité du métier et donc une moins grande disponibilité pour les élèves.

Suppression des aides administratives aux directeurs d'écoles



La suppression en catimini des aides administratives aux directeurs est un énième camouflet que reçoit le métier de directeur d'école, sinistré par des années de mépris.

Sans doute fort de la conviction que la profession ne saura pas se défendre après l'abandon de la grève administrative orchestrée par un syndicat majoritaire, l'administration rogne le peu de moyens à l'heure d'une crise sans précédent du métier de directeur.

Sous l'égide de l'Union pour l'École Républicaine, le SNEP-FAEN dit NON et appelle les directeurs d'écoles à lancer un coup de semonce à la hiérarchie en appliquant strictement le décret sur les heures d'aide personnalisée.

Il est clairement exprimé dans la circulaire d'application de ce décret (circulaire n°2008-105 du 6 août 2008) que, pour organiser cette aide, les directeurs ont le droit de demander un allègement de service pris sur les 60 heures d'aide personnalisée.



Le SNEP-FAEN, au sein de l'Union pour l'École Républicaine, encourage donc les directeurs à prendre appui sur cette circulaire pour établir l'organisation de l'aide personnalisée et notamment réserver les heures libérées après

l'organisation de l'aide personnalisée à leur formation et leur travail administratif.

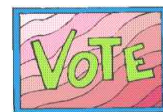
En aucun cas il ne faut laisser penser que les directeurs d'écoles sont résignés à avaler toutes les couleuvres pendant cette rentrée aux couleurs du chaos.

Directeurs, ne vous laissez pas faire! Vous avez des droits.

Ensemble, stoppons l'alourdissement des tâches qui nous sont confiées et récupérons les aides qui nous sont retirées!

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011

Avant de voter



- Votre chef d'établissement vous a remis la « notice de vote » comportant votre « identifiant » et votre NUMEN.

Si vous n'avez pas ou si vous avez perdu votre identifiant, vous pouvez, par un formulaire en ligne, en obtenir un nouveau jusqu'au mercredi 12 octobre 2011, veille des élections, à 8 heures. Il vous sera adressé par courriel.

- Vous demandez votre mot de passe :



1- Préparez les documents comportant les 3 codes qui vous sont nécessaires pour effectuer votre demande :

- ◇ identifiant (sur la notice de vote),
- ◇ NUMEN (sur la notice de vote),
- ◇ 6ème et 7ème caractères de votre numéro de sécurité sociale en partant de la gauche.

2- Connectez-vous sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr>

Cliquez dans le paragraphe « Zoom sur » sur « Élections professionnelles 2011 : vote électronique sur Internet ».

Vous arrivez directement sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

- ◇ Cliquez sur : « Obtenir mon mot de passe ».
- ◇ Saisissez votre identifiant de vote puis votre NUMEN.
- ◇ Saisissez les 6ème et 7ème caractères de votre numéro de sécurité sociale.
- ◇ Choisissez une adresse électronique sur laquelle vous voulez recevoir votre mot de passe.

Vous pouvez opter pour votre adresse professionnelle ou personnelle.



UNION POUR L'ECOLE REPUBLICAINE

Confédération Syndicale de l'Education Nationale - Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

Fédération Autonome de l'Education Nationale

Syndicat CFTC de l'Education Nationale, de la Recherche et des Affaires Culturelles - Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

ELECTIONS PROFESSIONNELLES D'OCTOBRE 2011 : ENTRE DYSFONCTIONNEMENTS ET DENI DE PLURALISME

A quelques jours de l'ouverture des scrutins professionnels d'octobre, l'Union pour l'Ecole Républicaine, constituée des syndicats de la CSEN-FGAF, de la FAEN et du SCENRAC-CFTC, tient à **dénoncer les problèmes techniques rencontrés par nombre de collègues pour accéder aux procédures de vote électronique, ainsi que l'attitude partielle de l'administration face à certaines organisations syndicales.**

L'Union pour l'Ecole Républicaine tient toutefois à dénoncer des **dysfonctionnements matériels et des retards préjudiciables à l'exercice serein et équitable du droit de vote.** Alors que la circulaire ministérielle prévoyait ainsi un affichage des listes de candidats dans les établissements le 22 septembre, toutes les listes aux Commissions Administratives Paritaires Nationales et au CT ministériel sont actuellement loin d'y être présentes. Par ailleurs, l'accès au site Internet dédié aux élections et permettant de vérifier son inscription sur les listes électorales a bien été ouvert le 22 septembre, mais refermé pendant trois jours à partir du 23 septembre. Enfin, de graves dysfonctionnements ont été constatés par certains collègues qui ont pu s'y connecter : erreurs d'identité à répétition ou redirection vers les scrutins d'une académie autre que celle du collègue. L'Union pour l'Ecole Républicaine **dénonce à cet égard le silence de l'administration, qui s'est pour l'instant bornée à rejeter la responsabilité de ces dysfonctionnements sur le prestataire de service.**

L'Union pour l'Ecole Républicaine s'étonne également du **manque de transparence et de l'absence de cohérence affichés par l'administration quant à la composition des listes électorales** : ainsi 80000 électeurs ont-ils été ajoutés à la mi-septembre sans plus d'informations quant à leur origine. Dans le même temps, 8000 électeurs, enseignants et personnels administratifs affectés dans l'enseignement supérieur - mais dont la gestion de carrière dépend du Ministère de l'Education Nationale -, seront privés de scrutin au CT ministériel : c'est pourtant cette instance qui examinera d'éventuelles modifications futures de leur statut. L'Union pour l'Ecole Républicaine estime que **cette absence est un véritable déni de démocratie à l'égard de ces personnels.**

L'Union pour l'Ecole Républicaine tient enfin à dénoncer l'inacceptable ingérence du Ministère de l'Education, qui, au motif de contraintes purement techniques présentées comme indépassables, s'est permis de modifier unilatéralement l'intitulé des listes de l'UER, après le prétendu « verrouillage » public de ces listes le 20 septembre, et en dehors de tout dialogue avec les organisations concernées. Un tel procédé est une atteinte grave au libre choix que doivent avoir les syndicats de l'intitulé et de la présentation de leurs listes de candidats, **alors même qu'ils se sont pliés à toutes les contraintes exigées en amont par l'administration.**

De manière plus générale, l'Union pour l'Ecole Républicaine estime que **tout a été fait par le Ministère pour mettre à mal l'expression du pluralisme syndical, en parfaite cohérence d'ailleurs avec les accords de Bercy et sous la pression de certaines « grandes » centrales soucieuses de préserver leurs avantages acquis.** Ainsi, l'administration a mis en place le vote électronique, mais refuse en même temps aux syndicats la possibilité de s'adresser aux électeurs par le biais des messageries électroniques professionnelles : cette procédure, peu coûteuse, est pourtant un gage d'égalité entre syndicats candidats, alors même que l'envoi postal favorise les organisations qui disposent de moyens financiers importants, propres ou procédant des subventions de l'Etat. « A vote électronique, campagne électronique ».

Face à ces dysfonctionnements et un **traitement ministériel des organisations à géométrie variable,** l'Union pour l'Ecole Républicaine **se réserve donc la possibilité d'engager toute procédure contentieuse,** et sera **particulièrement vigilante, lors du vote lui-même, quant aux pressions qui pourraient être exercées sur les personnels** : il est ainsi inacceptable que certaines organisations, sous prétexte de « faciliter » les procédures de vote ou « d'aider les collègues », leur demandent d'ores et déjà de leur fournir identifiant et mot de passe... !

Paris, le 28 septembre 2011

Contacts : Claire MAZERON (06 77 93 01 49) et Marc GENIEZ (06 08 09 87 82)